Cfdt:
FINANCES PUBLIQUES

DERNIER CONSEIL DE PROMOTION !

Le troisième et dernier conseil de promotion de la promotion des inspecteurs stagiaires 2018/2019 s'est tenu le mardi 25 juin dernier à Noisy-le-Grand de 9h à 12h.

Après avoir entendu les liminaires des 4 organisations syndicales représentées, les précisions suivantes ont été apportées par l'ENFiP.

AFFECTATIONS

L'ENFIP admet l'existence de quelques changements d'affectation au début du stage probatoire au dernier moment pour des raisons d'organisation des directions locales.

L'école n'a pas encore connaissance des affectations définitives au 1er septembre et ne connaît pas encore les changements d'affectation entre le stage pratique probatoire et la première affectation.

Les ré-affectations à problèmes pour les stagiaires signalés ont fait l'objet d'un traitement en direct avec RH et les DD.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consciente que la formation théorique n'est pas suffisante en vue de l'exercice du premier métier, l'ENFiP confirme l'élaboration d'un parcours complémentaire de formation obligatoire à compter du 1er septembre. Une note à ce sujet sera publiée début juillet.

Les directions nationales spécialisées élaboreront leurs propres parcours de formation. Le passeport de formation sera élaboré par le correspondant local et en conséquence adapté au métier au 1er septembre.

RÉGIME HORAIRE

L'ENFiP regrette la modification du régime horaire du stage probatoire en cours de formation, due à une décision de la Centrale.

Le passage du régime horaire de la structure d'accueil au forfait de 35 heures est expliqué par l'incompatibilité réglementaire de badger avec l'interruption de la formation de plus de 31 jours entre le 29 juillet et le 1er septembre.

Ce dernier délai étant incompressible entre la tenue de la commission d'évaluation des compétences (CEC) du 23 juillet qui publiera la liste des inspecteurs stagiaires ayant vocation à être titularisé et la tenue de la CAP de titularisation des 28 et 29 août prochain l'ENFiP admet un loupé au sujet des horaires.

Plusieurs représentants des stagiaires ont dénoncé ce régime comme ne permettant pas une bonne intégration au sein de leur service. Ce point est audible pour l'ENFiP, mais sans réponse apportée.

Compte-rendu du conseil de promotion du 25 juin 2019

CFDT-FINANCES.FR

PROCHAINE SCOLARITÉ

Pour la prochaine scolarité, plusieurs éléments sont en cours de réflexion.

- L'accessibilité d'une attestation de rémunération minimale d'un titulaire E1 tout au long de la formation, afin de pallier aux demandes des bailleurs en amont (**demande d'initiative CFDT-CFTC**)
- Un meilleur calibrage de la longueur des évaluations des compétences, notamment écrites
- Une avancée dans le temps en décembre du début des enseignements du bloc fonctionnel.
- L'aménagement de temps de respiration plus importants pendant la scolarité

TITULARISATION

Une réunion entre l'ENFiP et les référents locaux de formation a permis de dresser un premier bilan positif du début des stages probatoires.

Une cinquantaine de rapports intermédiaires de stages sont défavorables. Une majorité de ces cas se verrait cependant être revus en avis favorables au moment du rapport définitif de stage. Les chefs de service ayant précisé à l'ENFiP que la réalisation des gestes métiers et l'intégration au sein du service allait s'améliorer. Le référentiel d'évaluation est globalement apprécié.

Pour les stagiaires pour lesquels le rapport définitif serait défavorable, la CEC devrait formuler un avis à l'attention de la CAP de titularisation. Les stagiaires d'origine externe pourraient soit être prolongés dans le stage probatoire, soit être licenciés. Les stagiaires d'origine interne pourraient être prolongés dans le stage probatoire ou être réintégrés dans le grade d'origine.

Enfin, trois stagiaires sur 886 n'ont pas validé la formation théorique. Ils ont vocation à refaire une scolarité mais ce sera du cas par cas selon le rapport de stage

Certaines organisations syndicales ont souligné le caractère vague et trop général de certains éléments d'évaluation des unités de compétences, comme le positionnement.

L'ENFiP estime que c'est uniquement l'adéquation entre les réalisations du stagiaire et les attentes du chef de service par rapport aux compétences et qualités d'un futur inspecteur qui est évalué.

HABILITATIONS INFORMATIQUES

En outre, les habilitations informatiques n'ont été délivrées à certains stagiaires que 15 jours après le début du stage en direction nationales spécialisées.

Toute problématique liées aux habilitations métiers ou messagerie nomade doit être remontée à l'enseignant référent à la direction locale.

VERSEMENT DES PRIMES

La question de la date de début de versement des primes en centrale et directions nationales spécialisées est posée. Celle-ci pourrait intervenir soit le premier septembre soit le premier mars, à l'issue de la période probatoire de six mois à compter de la titularisation.

L'ENFiP promet de répercuter cette information aux stagiaires, des que celle-ci sera connue. L'école va enfin s'assurer du rétablissement de l'accès à la messagerie nomade pour tous les stagiaires par les directions.

Ce point avait été soulevé par la CFDT-CFTC de Clermont suite à des questions en HMI en février. Malgré une remontée VH (Relation Stagiaire puis pôle RH), rien n'a été fait pour apporter ces réponses.

Cfdt: FINANCES PUBLIQUES

VOS REPRÉSENTANTS À CE CONSEIL DE PROMOTION

Adrien CHATENET	Daniel DIMA